

## Retour sur le conseil communal du 15 décembre 2025

Dernier conseil communal de l'année, et 32 points à l'ordre du jour, parmi lesquels nous avons retenu deux axes, l'un portant sur la problématique des déchets, l'autre sur le vote du budget.

### **Axe 1: Gestion ou prévention des déchets**

Pour 2026, prolongation de l'adhésion de la Commune à la démarche zéro déchet et approbation du taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers.

Pour l'obtention des subventions de la Région Wallonne en matière de prévention et gestion des déchets, il faut, comme l'a souligné la conseillère Johanna Boudart, établir un plan d'action structuré avec des indicateurs permettant d'évaluer les effets des actions menées.

Si ENSEMBLE cautionne bien entendu la démarche « Zéro Déchets » que la commune veut renouveler, Johanna Boudart s'inquiète néanmoins du bilan du plan d'action précédent. Quel est ce bilan ? Comment s'est déroulé le suivi des familles qui ont participé à l'action ? Quelles furent plus largement les actions de sensibilisation ? Comment les différents publics de différentes classes d'âges ont-ils été motivés ?

La réponse de l'échevine fut minimaliste : Des actions ont lieu (ateliers 0 déchets, ateliers scolaires et sensibilisation des commerçants mais – tiens elle ne s'est pas posée la question- leur évaluation semble inexistante. On se demande si la prévention des déchets est vraiment une cause qui mobilise la majorité ! Les réponses du bourgmestre au point suivant vont illustrer sa motivation.

Le conseil communal a, comme l'exige la Région, procédé à l'approbation du taux de couverture 2026 des coûts en matière de déchets ménagers. Cela signifie que les habitants sont censés payer de quoi couvrir l'ensemble des coûts liés aux déchets ménagers. Ce taux est estimé cette année à 71% alors qu'il devrait se trouver entre 95 et 110% ; le principe du pollueur-payeur n'est dès lors pas respecté, comme l'a souligné Delphine Verstraeten dans son intervention. La Région serait dès lors en droit de réclamer des corrections. Le pari est dangereux, car la Commune sera vraisemblablement amenée à payer plus tard ce qu'elle n'a pas anticipé aujourd'hui ; Delphine Verstraeten souligne que le coût vérité n'est pas une punition, mais un outil pédagogique

environnemental permettant prise de conscience, responsabilisation, mobilisation en vue de réduire les quantités de déchets.

Mais à Braine-l'Alleud, on préfère ne pas respecter la loi, espérer passer à travers les mailles du filet, ne pas se faire prendre...l'opacité est telle qu'au conseil communal précédent, comme le fait remarquer Olivier Vanham, la pièce relative au coût vérité brillait par son absence, lors du vote du règlement-taxes, ce qui est parfaitement illégal Autant d'éléments qui amèneront vraisemblablement à un refus par la tutelle pour non-conformité, de la taxe telle que votée au conseil communal le mois passé. ,.

Sur ce, le Bourgmestre se lance dans des considérations selon lesquelles c'est la Région qui devrait prendre en charge l'éducation à la gestion parcimonieuse des déchets. Olivier Vanham fait remarquer que c'est la Commune, plus proche du citoyen qui est le niveau de pouvoir le plus approprié pour accompagner efficacement les citoyens dans les changements et adaptations de comportements.

En attendant, si les quantités de déchets collectés baissent légèrement, il se fait qu'en Brabant Wallon, Braine-l'Alleud et Waterloo ne font pas partie des bons élèves. Il se fait également que ce sont les deux seules communes qui connaissent encore un ramassage hebdomadaire des sacs blancs et que la Commune en faisant l'impasse sur le coût vérité assumera à ses frais (et donc via nos impôts) 800 000 euros !

Gageons dès lors que la Majorité Communale réfléchisse à terme à d'autres stratégies permettant de revenir à un coût vérité « dans les clous », via des réductions de production des déchets.

Mais ceci nécessitera la mise en place d'un véritable projet collectif de réduction des déchets. A cet égard, Delphine Verstraeten énonce quelques pistes : donner de la transparence et favoriser la mobilisation en créant un outil tel que le « *déchetomètre* » qui montre mois après mois le coût réel de la gestion des déchets, le taux de couverture et l'objectif à atteindre ; développer les bornes d'apport volontaire ( déjà initié et en cours de développement pour les déchets compostables et salué par Braine-Ensemble) pourrait s'avérer intéressant, tout en réfléchissant solutions pour les personnes âgées, fragiles... ; promettre la révision de la taxe à la baisse, si les bons résultats sont au rendez-vous. Delphine Verstraeten demande à ce que ces pistes et d'autres soient

travaillées dans le cadre structuré d'une commission Environnement. Affaire à suivre, sur ces propositions constructives du groupe Braine-Ensemble.

Au terme de ces échanges le groupe Braine Ensemble vote POUR sur ces deux points, de façon à éviter d'entraver l'octroi des subsides régionaux.

## **Axe 2 : les équilibres budgétaires**

[Vote du budget communal \(ordinaire et extraordinaire\) pour l'exercice 2026 et approbation du budget 2026 établi par le CPAS.](#)

Le chef de file de Braine-Ensemble, Olivier Vanham déplore d'entrée de jeu qu'il n'y ait toujours pas de commission finances à Braine-l' Alleud : pas de transparence, donc immanquable affaiblissement du contrôle démocratique sur un budget ordinaire de plus de 60 000 000 €.

Il souligne que « sans rien faire » et malgré une diminution des additionnels au précompte immobilier, le montant des recettes de la taxe présente néanmoins un delta positif de 868 000€. L'explication : l'inflation et les nouvelles constructions qui élargissent la base imposable.

Au niveau des dépenses, il note la disparition de montants qui correspondent malheureusement à la disparition des bibliothèques et des ludothèques de Lillois et d'Ophain ainsi que des montants correspondant au personnel affecté au Proxibus. Exit le proxibus ?

Olivier Vanham relève l'importance des montants puisés dans les réserves pour atteindre l'équilibre : 2 935 000€ en 2025 et 2 300 000€ en 2026, soit au total environ ¼ des réserves disponibles. A force de cadeaux fiscaux, la fourmi deviendrait-elle cigale ?

Au niveau du budget extraordinaire, 65% des montants sont relatifs à des « vieux projets » d'investissement. Quant aux nouveautés, il est difficile d'identifier des projets structurants.

En ce qui concerne plus particulièrement les associations, si les clubs sportifs sont bien soutenus, ce dont il se réjouit, par contre les autres associations subissent non seulement la non revalorisation mais aussi la non indexation ; elles perdent donc des moyens au fil du temps. Il en va ainsi par exemple des subsides octroyés aux mouvements de jeunesse.

Olivier Vanham rappelle pour la Xème fois (on ne les compte plus) l'absence de règlement permettant d'objectiver l'attribution des subsides aux associations non sportives. Il en profite pour rappeler attendre toujours la mise en place de la Commission Communale de la Vie associative. Le Bourgmestre ne semble pas enclin à ouvrir la réflexion à propos de la répartition des subsides ; il dit se baser sur une clé de répartition vieille de plus de 25 ans. Cela n'est pas sérieux à l'estime des mandataires de Braine-Ensemble car la réalité de certains besoins, surtout des jeunes et des plus démunis, n'est plus rencontrée.

En réponse le Bourgmestre rappelle les aides indirectes apportées aux associations. L'échevin Proto estime aussi que Braine l'Alleud est parmi les communes les plus généreuses envers les associations ;

Ceci ne répond pas au souhait d'objectivation et d'équité qui était soulevé. Chacun jugera, de là où il œuvre pour la collectivité !

**Concernant les budgets CPAS**, Braine-Ensemble dénonce le manque de vision politique à long terme. Johanna Boudart pose le constat selon lequel le budget reste majoritairement réactif, qu'il n'est pas de nature à sécuriser l'avenir de nos « ayant-droit » ni de pouvoir élargir l'offre d'aide face à l'urgence sociale qui s'annonce, suite à la réforme du chômage qui va pousser beaucoup de personnes « juste à l'équilibre » dans la précarité.

Johanna Boudart exprime son inquiétude particulière pour la précarité infantile, et plaide pour un investissement accru dans le domaine de la santé mentale mais souligne aussi la nécessité d'alléger les charges critiques des ménages précaires et des familles monoparentales en matière de loyers , d'énergie, de soins de santé.

Ensuite de ces diverses interventions reprises ici sous forme synthétique, Braine-Ensemble vote NON sur l'ensemble des budgets

### **Conclusion : *Gesticulations vous avez dit « gesticulations »?***

Souvent le Bourgmestre qualifie de « gesticulations » les remarques et les propositions des conseillers de la minorité. Ce sont eux pourtant qui posent les vraies questions, après avoir émis toutes les remarques utiles et nécessaires.

C'est dans les méandres des réponses et des justifications apportées par la majorité qu'on peut voir apparaître un méli-mélo d'explications peu convaincantes ou basées sur de vieilles habitudes ou d'anciennes décisions qui,

au vu de l'actualité, devrait être remises à jour. Des pirouettes pour retomber sur ses pattes avec peu d'élégance. Un exercice de funambule perdant l'équilibre sur le fil de la réalité. Des gestes de la main pour balayer l'une ou l'autre question et éluder une réponse. Jouer à colin-maillard pour désorienter le débat.

Gesticulations vous avez dit « gesticulations » ? En tout cas, un tsunami de mots pour noyer le poisson.

Geneviève Durant

Thérèse Snoy

Christian Merveille

Le 20 décembre 2025